

Composants Trousse Premiers Secours - Kit Ppms

Référence : G3380029



DESCRIPTION :

- Le **Code du Travail** prévoit qu'une trousse de secours doit être présente sur **chaque lieu de travail**. Le Plan Particulier de Mise en Sécurité prévoit qu'une **trousse de secours** doit être accessible dans les **établissements scolaires**. Nous vous proposons donc cette trousse de premier secours pour le PPMS que vous pourrez utiliser dans tous les **cas d'urgence**.

INFORMATION PRODUIT

Le **Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS)** prévoit qu'une trousse de secours doit être accessible dans chaque les **établissements scolaires**. Nous vous proposons donc ces composants de trousse de premiers secours que vous pourrez utiliser dans tous les **cas d'urgence**.

La circulaire n°2015-205 du 25 Novembre 2015 du ministère de l'Education Nationale a redéfini les objectifs et les modalités du **PPMS** : des mesures de sécurité supplémentaire ont été ajoutées et elle prévoit que du matériel d'urgence ainsi qu'une **trousse de premiers secours PPMS** doivent être accessibles dans chaque lieu de confinement.

Utilisez les produits biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit (conformité dispositions règlement CE 528/2012)

Les composants sont :

- 6 sucres enveloppés,
- 2 sacs plastiques,
- 1 paire de gants vinyle,
- 1 paire de gants latex,
- 1 ciseau trousse,
- 1 couverture de survie,
- 1 paquet de 10 mouchoirs,
- 5 doses de gel hydro alcoolique,



Par Courrier

408 rue Albert Bailly
59290 WASQUEHAL



Par Téléphone

03 74 09 47 01
Du lundi au vendredi
de 9h à 18h



Par Fax

09 72 33 92 93
24h/24 7j/7



Par Internet

www.securinorme.com
mail : contact@securinorme.com

- 3 garnitures périodiques,
- 5 serviettes Chlorhexidine,
- 1 sparadrap 2 cm x 5 m,
- 2 pansements compressifs,
- 13 pansements assortis hypoallergéniques,
- 5 serviettes asséchantes hypochlorite de sodium,
- 10 compresses stériles 5 x 5,
- 1 bande de gaze 3 m x 5 cm,
- 1 bande de gaze 3 m x 7 cm,
- 1 filet à pansement,
- 1 écharpe triangulaire,
- 1 manuel de 1ers secours,
- 10 dosettes sérum physiologique,
- 1 pince à échardes,
- 1 thermomètre frontal,
- 1 coussin réfrigérant



Ce que dit la loi sur les trousse de secours

Le code du travail indique que les lieux de travail doivent être équipés d'un **matériel de premiers secours** facilement accessible dont le contenu doit vous permettre d'effectuer les premiers soins.

L'Article R. 4224-14 du Code du Travail prévoit :

"Les lieux de travail sont équipés d'un matériel de premiers secours adapté à la nature des risques et facilement accessible"

Article R. 4224-23 :

"Ce matériel doit faire l'objet d'une signalisation"

De plus, c'est au médecin du travail de fixer le contenu de la trousse de secours d'entreprise et les modalités d'utilisation des produits.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter notre [article](#) à ce sujet.



Par Courrier

408 rue Albert Bailly
59290 WASQUEHAL



Par Téléphone

03 74 09 47 01
Du lundi au vendredi
de 9h à 18h



Par Fax

09 72 33 92 93
24h/24 7j/7



Par Internet

www.securinorme.com
mail : contact@securinorme.com